



Charte de bonnes pratiques pour les accompagnements en visioconférence.

Dans le cadre des accompagnements en visioconférence que je propose, cette charte a pour objectif de poser un cadre clair et serein, afin de garantir des conditions de travail optimales pour l'enfant ou l'adolescent accompagné.

Ces séances à distance nécessitent une organisation adaptée, la disponibilité de l'enfant, ainsi qu'un environnement favorable à la concentration et aux échanges.

Conditions matérielles indispensables

Afin de permettre un accompagnement de qualité, il est nécessaire de disposer des éléments suivants :

- Un ordinateur. Les tablettes et téléphones ne sont pas adaptés à la conduite régulière des séances.
- Une connexion internet stable et suffisamment performante.
- Une webcam fonctionnelle permettant de voir le visage de l'enfant et, si besoin, ses gestes, notamment lors des activités d'écriture, de manipulation ou de lecture.
- Un micro et des haut-parleurs ou un casque en bon état de fonctionnement.
- Le matériel demandé pour la séance : cahiers, feuilles, stylos, supports pédagogiques, manuels ou tout autre outil utile.

Environnement de travail

L'enfant doit pouvoir travailler dans un espace calme et propice à la concentration :

- À l'écart des sources de distraction, dans la mesure du possible.
- Avec un minimum de bruit, d'allées et venues ou d'interruptions.
- Dans un espace correctement éclairé.
- Assis de façon confortable, avec une table et une chaise adaptées.

Disponibilité et ponctualité

La régularité des séances contribue à leur efficacité.

- Merci de veiller à la ponctualité de votre enfant.
- L'enfant doit être disponible, reposé et prêt à entrer dans l'activité au moment de la séance.
- En cas d'empêchement, merci de prévenir dans les meilleurs délais selon les modalités convenues ensemble.
- Les séances durent 45 minutes, mais peuvent être légèrement écourtées (de 10 à 15 minutes), en fonction de l'âge de l'enfant, de ses besoins ou du temps de concentration mobilisable pour lui.

Rôle des parents ou représentants légaux

Vous occupez une place essentielle dans le processus d'accompagnement de votre enfant. Vous êtes les premiers experts de votre enfant, de son histoire, de son fonctionnement, de ses besoins et de son quotidien. Votre regard, vos observations et votre connaissance fine de votre enfant constituent des appuis précieux pour construire un accompagnement ajusté et cohérent.

Dans le cadre des séances, les enfants ou adolescents sont reçus seuls, afin de leur permettre de s'approprier pleinement l'accompagnement, de gagner en autonomie et de

s'exprimer librement. Des cas particuliers peuvent toutefois justifier la présence d'un parent, selon l'âge de l'enfant, ses besoins spécifiques ou les modalités décidées ensemble en amont.

Si cela s'avère nécessaire au cours de l'accompagnement, je me réserve la possibilité de vous convier à un rendez-vous, afin d'échanger sur l'évolution du suivi, les ajustements utiles ou toutes informations importantes pour la continuité de l'accompagnement.

En ma qualité de psychopédagogue, la place des émotions et des ressentis chez votre enfant sont très importants et font pleinement partis du processus d'apprentissage.

Ainsi, ces temps d'échanges avec vous font partis intégrants du suivi de votre enfant, (lorsqu'ils sont jugés nécessaires) et toujours dans l'intérêt ultime de votre enfant.

Les parents s'engagent à :

- Vérifier en amont le bon fonctionnement du matériel et de la connexion.
- Installer l'enfant dans des conditions adaptées avant le début de la séance.
- Favoriser un climat serein autour du temps d'accompagnement.
- Signaler toute difficulté technique ou organisationnelle susceptible de gêner le bon déroulement des séances.

Engagement professionnel

De mon côté, je m'engage à :

- Proposer un accompagnement individualisé, bienveillant et adapté aux besoins de l'enfant.
- Mettre en œuvre des outils pédagogiques pertinents et variés.
- Respecter un cadre professionnel, confidentiel et respectueux.
- Ajuster, autant que possible, les modalités de travail aux besoins repérés.

- Vous tenir informé des avancés ou des besoins de votre enfant.
- Travailler en collaboration avec les parents et me tenir disponible pour vos éventuelles questions.

Conditions de maintien de l'accompagnement

La qualité de l'accompagnement dépend directement des conditions techniques, matérielles et organisationnelles dans lesquelles les séances se déroulent.

Si ces conditions ne sont pas réunies de manière répétée, ou si elles empêchent le bon déroulement du travail, je me réserve la possibilité :

- d'interrompre une séance en cours si elle ne peut se dérouler correctement ;
- de suspendre temporairement l'accompagnement ;
- ou d'y mettre fin, si cela s'avère nécessaire, dans l'intérêt de l'enfant et afin de préserver la qualité du suivi.

Acceptation de la charte

Les parents ou représentants légaux reconnaissent avoir pris connaissance de la présente charte et s'engagent à en respecter les termes.

L'acceptation de la charte peut se faire selon l'une des deux modalités suivantes :

- par signature manuscrite du document ;
- ou par retour d'e-mail, envoyé depuis l'adresse habituellement utilisée dans nos échanges, mentionnant explicitement la formule suivante ou une formule équivalente :

« Je reconnais avoir pris connaissance de la charte de bonnes pratiques pour les accompagnements de mon enfant..... et j'en accepte les termes. »

Dans le cas d'une acceptation par e-mail, ce message vaut accord de la part des parents ou représentants légaux et peut être conservé comme preuve de validation, dans la

mesure où l'expéditeur est clairement identifiable et que le contenu du message exprime sans ambiguïté cet engagement.

Je vous remercie pour votre confiance et votre collaboration, essentielles à la réussite de cet accompagnement pour votre enfant.

Fait à :

Le :

Signature du ou des représentants légaux :

[Signature manuscrite]

ou

[Validation par e-mail]



Tatiana KRATZ
Psychopédagogue